

Un fragment de manuscrit de Cicéron aux archives de Genève

Autor(en): **Vaucher, Gustave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **9 (1931)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



UN FRAGMENT DE MANUSCRIT DE CICÉRON AUX ARCHIVES DE GENÈVE

GUSTAVE VAUCHER.



On sait que beaucoup de manuscrits anciens, tombés entre les mains de gens pour lesquels ils n'avaient d'autre valeur que celle du parchemin, furent dépecés puis utilisés de diverses façons. La plupart du temps on en fit des reliures, et jusqu'au début du XVIII^e siècle on en recouvrit les registres, les calepins et les carnets de notes. L'objet de cette étude provient précisément d'un carnet de notes versé comme pièce à conviction au dossier « Procédures Criminelles n^o 5295 », déposé aux Archives d'Etat. Il y a un an environ M. J.-P. Ferrier, étudiant ce dossier, découvrit le calepin dont il trouva la couverture intéressante et qu'il me communiqua. Aux Archives les registres, carnets, etc., recouverts de fragments de manuscrits, ne manquent pas, mais il s'agit généralement d'ouvrages liturgiques ou de piété; là, au contraire, outre que l'écriture à première vue était fort ancienne, les allusions du texte à Verrès, à la Sicile, en faisaient une pièce intéressante; c'est pourquoi je fus porté à l'examiner plus en détail.

Le propriétaire du carnet était Jean-Baptiste Col, d'Orsey en Maurienne, muletier. Avec d'autres individus il était accusé d'avoir répandu des pièces fausses et de mauvais aloi et des pièces retouchées. Un des principaux accusés, Honoré Deloule, de Dieu-le-Fit en Dauphiné, fut condamné par contumace à être pendu; Col, après avoir été fouetté aux carrefours de la ville, fut banni à perpétuité. Leur procès avait duré du 22 avril au 28 mai 1700.

Ces quelques détails sur le propriétaire du calepin, joints à un examen détaillé de celui-ci, du filigrane de son papier, etc., auraient pu nous indiquer la région, le lieu même d'origine du parchemin qui le recouvrait; malheureusement il n'en est rien; l'examen seul du filigrane détruit tout espoir d'identification par ce moyen. M. Raoul Campiche, qui a bien voulu l'examiner pour moi, a reconnu la marque

qu'utilisait Caperoni, papetier à Divonne, vers 1700. Le carnet est donc tout à fait contemporain du procès, il a été fabriqué dans la région où il a été découvert; d'autre part la date de 1700 est beaucoup trop tardive. On n'aura de ressource que dans un examen détaillé des particularités de la pièce, notamment de son écriture, et dans une comparaison de son texte avec celui d'autres manuscrits.

* * *

Le fragment (*fig. 1*) consiste en un seul feuillet de parchemin légèrement rogné, qui, si l'on admet que les marges étaient égales de tous côtés, devait mesurer 160 mm. sur 318 ou 320; il était écrit sur deux colonnes comptant 25 lignes, séparées par un espace de 25 mm., et mesurant chacune 82 mm. sur 240. Il contient: In C. Verrem, act. II, lib. IV, de 40 (§86) à 42 (§92).

L'écriture est facile à identifier, c'est de la minuscule carolingienne, écriture tout à fait caractéristique, d'abord par la forme de ses lettres qui rappelle celle de nos caractères d'imprimerie actuels (qui procèdent d'elle, du reste), et aussi par sa clarté: en effet tous les mots ainsi que les lettres sont séparés, les ligatures et abréviations rares. C'est une écriture d'aspect très moderne, surtout si on la compare à la mérovingienne qui la précède immédiatement. La minuscule carolingienne apparaît dès la fin du VIII^e siècle et se rencontre jusqu'à la fin du XI^e siècle, une longue période à l'intérieur de laquelle il faudra fixer d'une manière un peu plus précise la date du document.

Une chose nous aidera beaucoup: la fréquence des caractères mérovingiens. Par exemple celui-ci: la plupart des mots sont séparés, mais on en trouve encore un certain nombre liés les uns aux autres, comme cela se produisait régulièrement à l'époque mérovingienne. D'autre part on rencontre un certain nombre de lettres soit proprement mérovingiennes, soit onciales, qui disparaissent dans l'écriture carolingienne, par exemple le *æ* (« a » minuscule), le *ǣ* (« a » oncial), le *N*, le *ð*, le *r* muni d'une hampe descendant sous la ligne, les ligatures *&* et *ſ*. On peut donc penser que cette écriture carolingienne, vu la quantité de survivances de la période précédente qu'elle contient, est de la carolingienne à ses débuts.

Ce qui confirme cette impression, c'est aussi que les caractères proprement carolingiens sont archaïques: la diphtongue latine « ae » est écrite encore, sauf deux exceptions, en deux lettres, alors que de très bonne heure on l'exprime par un « e » muni d'une cédille « *ę* »; d'autre part les hampes qui dépassent la ligne supérieure, telles que celles du « l » par exemple, sont en forme de massues, alors qu'au X^e siècle déjà elles sont de largeur égale et terminées par une espèce de crochet (*ſ* et *l*). Enfin, les pleins et déliés sont à peine marqués: c'est une écriture encore incertaine. Toutes ces particularités nous permettent donc d'attribuer ce manuscrit au début de la période carolingienne, et en le comparant avec des fac-similés, ceux du recueil de

... ut ipsum sapientum dicitur ad Aristotelem
 quod dicitur maxime cum sit in periculis
 ut sapientum de patre cumque sit sed et praeceptum
 in fortitudine dicitur nudum quod confirmant uix e
 tate hoc plene impetum cum illis pollicem sit
 patrumque licet tibi uideres omnes uisio opus abant
 ut miser caque in nocent uirgine delectat felle
 hic homines opima uirgine secedere sine causa
 socium populi & atq. amicum uisum quod est in
 nobis non omnes sunt in uicibus namquam
 fuit crudelis lenitas hominem de gentis que
 accepit Equos sunt medio infans mar
 tellorum statura sicut feretores in appidis si
 luce ex quibus sit c. marcelli statura de
 ut cuius officium illan ciuitatem totamq.
 uinciam recentissimam erunt & maximo
 nec sapientum hominem cum domi nobilem
 in summa magistratu prae dictum diuim
 ut ac diligem iubeat quo cruciatu sic uis fac
 uenire in mentem necesse est omnibus cum sit
 uinctus nudus in aere in umbra in frigore
 sic tamen finis huic in uirgine crudelitate q.
 nec populus itaque uisum simul
 etate non miseri in dicitur
 cum non cogit ut ista si

... malum illud dicitur in pollicem dicitur
 bant forte in ipsi sed uisum tales uisio
 tui hominem inere experientia cor tui non
 opus tere. Tam frequens senectus ad istum
 uenit pollicem signum ut sapienter de
 statur c. marcelli cum impaen obrigit
 sed uix uisum uisum Non passum
 du patre istum accipere si uisum opus e
 non so. ut in uisum dicitur in ista quo
 tam singulari unum hoc erim uisum dicitur
 & in eproua ponitur demerito in ista
 tano pluridunt sed uisum pacto distinguere
 ac separare possim in ista. Est pecuniaru cap
 torum quod signum abscis pecuniam agne
 susulit. Est pecuniaru quod publicam populi &
 signum de prae dicta hostium capum positi in
 peratoris nostri nomine non dubitauit aufer
 re. Est in ista quod in peratoris
 gloriaretur in ista cum in uisum e uer
 re acque in ista uisum dicitur. Est federis quod
 in uisum dicitur in ista uisum dicitur. Est crudelitate
 quod in nocentem in hominem in ista uisum dicitur
 acque in ista uisum dicitur. Est in ista uisum dicitur
 genus in ista uisum dicitur. Illud uero quid sit
 tam non quod dicitur quoniam in ista uisum dicitur.

FIG. 1. — Fragment du manuscrit de Cicéron (recto).

Steffens par exemple, on voit qu'il s'apparente aux manuscrits du début du IX^e siècle et surtout avec un manuscrit de César « De Bello Gallico », écrit à cette époque au monastère bénédictin de Fleury-sur-Loire, près de Nevers. On peut en conclure que le manuscrit doit dater du début du IX^e siècle et être originaire du bassin de la Loire où fleurissait la calligraphie de Tours.

* * *

Il reste maintenant à rapprocher le fragment des manuscrits des Verrines déjà connus et voir s'il appartient par hasard à tel codex déjà catalogué; il faut dire tout de suite que les lacunes de ceux-ci sont très vastes et que notre fragment, très court, ne pourra guère être rattaché à l'un d'eux avec une certitude absolue. Une chose cependant donne beaucoup d'intérêt à cette confrontation, c'est que les bons manuscrits des Verrines datent précisément du IX^e siècle.

Les manuscrits des Verrines sont répartis en deux familles principales, la famille italienne et la famille française. Une comparaison des textes permet d'affirmer que le fragment appartient à la famille française, or celle-ci compte précisément deux manuscrits datant du IX^e siècle, les meilleurs des Verrines: le Regius Parisinus et le Cluniacensis.

Ces deux manuscrits proviennent du même archétype, leurs textes sont donc très semblables. En comparant le fragment avec le Parisinus (car le Cluniacensis a une lacune à cet endroit), on voit que le texte est le même; le fragment suit le manuscrit dans la plupart de ses variantes et de ses fautes; quelquefois, rarement, il contient une leçon meilleure; cela suffit, semble-t-il, à exclure l'hypothèse qu'il en est une copie. Le fragment a également quelques variantes propres, mais insignifiantes: ce sont des lettres doublées ou omises, des « e » transformés en « i » ou vice-versa. Le fragment et le Parisinus paraissent en conséquence dérivés du même archétype, auquel se rattache également le Cluniacensis. La partie disparue du Cluniacensis qui nous intéresse devait offrir un texte très semblable à celui du fragment.

Comparant l'aspect du Cluniacensis avec celui du fragment, grâce aux planches d'un ouvrage dû à M. Petersen ¹, qui a redécouvert et étudié ce manuscrit il y a environ 20 ans, j'ai constaté une grande ressemblance dans l'écriture, ressemblance qui s'accroît presque jusqu'à l'identité, lorsqu'on examine lettre après lettre. L'écriture du fragment est toutefois un peu plus serrée, c'est la seule différence notable.

Le fragment est-il détaché du Cluniacensis ? La chose me paraît possible et même probable: l'un et l'autre texte sont écrits sur deux colonnes; celles du manuscrit de Cluny ont au début 24 lignes puis 25; le fragment 25; or le fragment viendrait se

¹ Ce volume a paru dans les *Anecdota Oxoniensia*, Part. IX (1901).

placer dans la partie du manuscrit écrite sur 25 lignes. La hauteur des colonnes est presque semblable, 235 et 240 mm. (autant que je puis le calculer d'après les planches qui ne sont pas de grandeur naturelle). Sur l'un et l'autre parchemin le réglage est obtenu par une pointe dure et il est tracé d'un côté seulement; les lignes du sommet et de la base continuent sans interruption d'une colonne à l'autre dans les deux documents. En somme, la seule différence notable est dans les colonnes, plus étroites dans le manuscrit que dans le fragment.

Mais il y a plusieurs reproductions de pages du manuscrit de Cluny dans le volume de M. Petersen et l'on constate que, plus le copiste avançait dans sa besogne, plus il condensait ce texte, faute de parchemin sans doute; le nombre des lignes augmente de 24 à 25, comme je l'ai dit déjà, les colonnes s'élargissent, l'espace qui les sépare se rétrécit d'autant, et le tout prend des proportions très voisines de celles de notre fragment. Si l'on pouvait comparer le fragment avec la partie du Cluniacensis qui en est la plus voisine, on constaterait sans doute que les dimensions sont semblables à quelques millimètres près. Tout cela rend bien probable l'attribution du fragment au manuscrit de Cluny.

On peut adopter comme conclusion au moins ceci: le fragment¹ provient d'un manuscrit du début du IX^e siècle, écrit dans la calligraphie de Tours, probablement dans le bassin de la Loire. Son texte le place à côté des meilleurs manuscrits des Verrines, le Parisinus et le Cluniacensis et dérivant du même archétype. Sa grande ressemblance avec certaines parties du Cluniacensis rend très vraisemblable son attribution à ce manuscrit.

¹ Il est maintenant déposé à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève.

